

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

**1<sup>er</sup> avril 2010 – 18h00**

### **Communauté de communes de l'Isle Crémieu**

**Présents** : Mesdames, Messieurs, ANDLAUER Michel, BERETTA Daniel, BON Bruno, BONNARD Olivier, BOUVET Jean-Claude, BUHAGIAR Jean-Claude, CHAMPIER Jean-Claude, CHEVROT Gilbert, DAINA Louis, DESCAMPS Gil, DEZEMPTTE Gérard, GENTIL Yves, GIMEL Daniel, GINDRE Bruno, GIROUD Christian, HOTE Daniel, JOANNON Gérard, LAJOIE Michel, MARTIN Jean-Louis, MENUET Serge, MOLINA Adolphe, MORNEY Roger, MOYNE-BRESSAND Alain, PAVIET SALOMON André, RAY Albert, RIVAL Christian, ROUX Elisabeth, SAINT GENIS Solange, SBAFFE Jean-Louis, TUDURI Alain, ZAMBERNARDI Jacques.

**Excusés** : Messieurs ALLANDRIEU, BLERLOT, BOSSY, BRENIER, LOUVET, VIRY.

**Pouvoirs** : Monsieur DAVRIEUX donne pouvoir à Monsieur CHEVROT, Monsieur ANDREU donne pouvoir à Monsieur TUDURI, Madame PAIN donne pouvoir à Monsieur JOANNON, Monsieur GAUTHIER donne pouvoir à Monsieur DEZEMPTTE, Monsieur TOURNIER donne pouvoir à Monsieur BONNARD

#### **Ordre du jour**

Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 11 février 2010

##### **1<sup>ère</sup> partie : SYMBORD**

- Compte administratif 2009 budget principal
- Compte de gestion 2009 budget principal
- Durée d'amortissement des frais d'études non suivis d'investissements
- Budget primitif 2010 budget principal
- Montant de la participation financière 2010 – budget principal (compétence SCOT)
- Tableaux de bord SCOT
- Prise de la mission de mise en œuvre NATURA 2000 « Isle Crémieu »
- Questions diverses

##### **2<sup>ème</sup> partie : CDRA**

- Compte administratif 2009 budget annexe CDRA et affectation du résultat
- Compte de gestion 2009 budget annexe CDRA
- Durée d'amortissement des frais d'études non suivis d'investissements - Budget annexe
- Budget primitif 2010 budget annexe CDRA
- Montant de la participation financière 2010 – budget annexe (compétence CDRA)
- Action de promotion économique du territoire (action 8-4)
- Tableaux de bord CDRA
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 18h10.

Monsieur GINDRE est nommé secrétaire de séance. Il sera chargé de valider le compte-rendu de la réunion avant sa diffusion.

Monsieur MENUET rappelle les débats qui ont eu lieu lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 11 février dernier et précise que ceux-ci ont été entendus et pris en compte mais qu'ils ne pourront en aucun cas être réitérés lors de cette réunion.

Le Compte-rendu du Conseil syndical du 11 février 2010 est approuvé à l'unanimité.

## 1<sup>ère</sup> PARTIE : SYMBORD

### Inscription des questions diverses SYMBORD :

Pas de questions diverses.

#### 1. Compte administratif 2009 du budget principal

#### Compte administratif 2009 (en euros)

FONCTIONNEMENT	BP 2009	Réalisé 2009
011 - Charges à caractère général	127 200	71 741,54
012 - Charges de personnel	75 300	63 217,53
022 - Dépenses imprévues	5 667	-
023 - Virement à la section d'investissement	6 855	-
65 - Autre charge gestion courante	38 500	36 371,67
68 - Dotations aux amortissements	8 000	6 002,12
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>261 522</b>	<b>177 332,86</b>
002 - Résultat 2008 reporté	106 522	106 522,08
74 - Dotations et participations	114 450	114 514
75 - Autres produits de gestion courante	40 550	44 844,39
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>261 522</b>	<b>265 880,47</b>
INVESTISSEMENT	BP 2009	Réalisé 2009
001 - Résultat 2008 reporté	0	0
20 - Immobilisations incorporelles	32 000	285,84
21 - Immobilisations corporelles	10 000	3 819,14
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>42 000</b>	<b>4 104,98</b>
001 - résultat 2008 reporté	13 145	13 145,59
021 - Virement de la section de fonctionnement	6 855	-
10 - Dotation, Fonds divers et réserves	14 000	8 566,18
13 - Subventions	0	0
20 - Immobilisations incorporelles	1 000	0
28 - Amortissement des immobilisations	7 000	6 002,12
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>42 000</b>	<b>27 713,89</b>

#### Affectation du résultat 2009 (en euros)

Libellé	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	88 547,61	23 608,91
<b>Excédent à reporter sur 2010</b>	<b>112 156,52</b>	

Monsieur le Président quitte l'assemblée et Monsieur GINDRE met au vote le compte administratif 2009.

**Texte de délibération :**

**Objet : Compte administratif 2009 du budget principal du Syndicat Mixte Boucle du Rhône en Dauphiné**

Les membres du Conseil syndical **approuvent** le compte administratif 2009 présenté comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>Dépenses</b>	177 332,86 €	4 104,98 €
<b>Recettes</b>	265 880,47 €	27 713,89 €
<b>Résultat</b>	88 547,61 €	23 608,91 €

**ADOpte A : 36 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.**

**2. Compte de gestion 2009 du budget principal**

Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'approuver le compte de gestion du budget principal tenu par le trésorier pour l'exercice 2009. Le compte de gestion retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées par le Syndicat Mixte au cours de l'exercice 2009. Monsieur le Président signale que celui-ci est en tout point conforme avec le compte administratif présenté ci-dessus.

**Texte de délibération :**

**Objet : Approbation du compte de gestion 2009 du budget principal**

Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'approuver le compte de gestion du budget principal tenu par le trésorier pour l'exercice 2009. Le compte de gestion retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées par le Syndicat Mixte au cours de l'exercice 2009. Monsieur le Président signale que celui-ci est en tout point conforme avec le compte administratif 2009.

Après discussion, le Conseil syndical

- **approuve** le compte de gestion 2009 pour le Budget principal
- **déclare** que le compte de gestion du budget principal dressé par le trésorier du Syndicat Mixte pour l'exercice 2009 n'appelle aucune observation ni réserve.

**ADOpte A : 37 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.**

**3. Durée d'amortissement des frais d'études non suivis d'investissements**

Par courrier du 23 février dernier, Monsieur le Trésorier a saisi Monsieur le Président concernant l'amortissement des frais d'études réalisés sur la période 2004-2009 sur les 2 budgets du Syndicat Mixte.

Le Syndicat Mixte doit intégrer dans le vote de son budget primitif 2010 l'amortissement des frais d'études non suivis d'investissements et prévoir l'amortissement des subventions perçues afférentes aux frais d'études. Pour ce faire, une délibération précisant la durée de ces amortissements doit être prise.

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales, cette durée ne saurait excéder 5 ans.

Toutefois, Monsieur le Trésorier a proposé au Syndicat Mixte l'option suivante : si le montant de ces amortissements est fortement élevé (pour le budget principal, montant de 196 000 €) et si l'équilibre du budget primitif du Syndicat Mixte ne peut être atteint sans augmenter cette durée, alors la délibération devra préciser « qu'étant donné le montant de ces frais, la durée des amortissements des frais d'études non suivis d'investissements est fixée à 10 ans ».

En retenant cette option, il est important de noter que le Syndicat Mixte s'expose à des remarques de la part de la Sous Préfecture.

Cette délibération viendra compléter la délibération prise en novembre 2009 fixant les durées d'amortissement pour chaque catégorie de biens.

Monsieur le Président précise que cette délibération ne sera prise qu'après avoir retenu un scénario pour le budget primitif 2010.

#### 4. Budget primitif 2010 du budget principal

Suite au débat d'orientations budgétaires du 11 février 2010, les remarques des conseillers syndicaux, la remise du compte de gestion, la saisine du trésorier ainsi que les informations complémentaires reçues concernant la mission NATURA 2000 « Isle Crémieu », ont permis d'apporter des précisions et des ajustements au budget.

Il est donc proposé à la validation du conseil syndical :

- La répartition des charges à caractère général entre le budget principal et le budget annexe se fera sur les charges suivantes : chauffage, alimentation, petit équipement, fournitures de bureau et autres matières et fournitures, location immobilière, de location du photocopieur, maintenance, assurance, indemnités du trésorier, divers rémunération d'intermédiaires, catalogue et imprimés, publication, frais de déménagement, affranchissement, internet, téléphonie et nettoyage des locaux et indemnités des élus locaux.  
Ces charges seront réparties sur la base du compte administratif de l'année n-1 et à 50% sur les 2 compétences SCOT / CDRA.  
Une partie de ces charges sera transférée, en 2011, sur le budget annexe NATURA 2000 si la mission NATURA 2000 est votée par le conseil.
- La programmation d'une action de communication, auprès des élus du territoire et de la population afin de rendre visible et lisible l'activité du SYMBORD tant sur le territoire qu'à l'extérieur.
- Le maintien de l'étude Transport et Déplacement sur l'exercice 2010, l'affectation en dépenses et en recettes (50% Région + 25% Conseil Général + 25% cotisations collectivités locales) de cette étude sur le budget principal ou le budget annexe CDRA étant à valider par le conseil syndical. Il sera proposé aux conseillers syndicaux 2 scénarii :
  - o scénario 1 : Etude Transport et Déplacement sur le budget principal
  - o scénario 2 : Etude Transport et Déplacement sur le budget CDRA
- L'amortissement des études telles que détaillées au paragraphe 3. Cette disposition comptable entraîne une réduction importante voire une annulation des virements de la section de fonctionnement à la section d'investissement  
Le montant à amortir sur le budget principal est de 196 327,07 € soit 39 266 € sur 5 ans ou 19 633 € sur 10 ans.

Monsieur le Président présente les 2 scénarios suivants :

#### **SCENARIO 1 : maintien de l'étude transport sur le budget principal**

**Montant de cotisation 2010 par habitant : 2.05 €**

## FONCTIONNEMENT

Dépenses	2009	2010	Recettes	2009	2010
Charges à caractère général	127 200 €	131 300 €	Excédent reporté (2009)	106 522 €	88 547 €
Charges de personnel (chef de projet SCOT)	75 300 €	62 055 €			
Dépenses imprévues	5 667 €	13 607 €	Subventions Région	0 €	600 €
Virement à la section d'investissement	6 855 €	0 €	Cotisations	114 450 €	163 500 €
Opération d'ordre de transfert de section	0 €	39 266 €			
Autres charges gestion courante	38 500 €	47 200 €	Reversement du budget annexe	40 550 €	44 481 €
Dotations aux amortissements	8 000 €	3 700 €			
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>261 522 €</b>	<b>297 128 €</b>		<b>261 522 €</b>	<b>297 128 €</b>

## INVESTISSEMENT

Dépenses	2009	2010	Recettes	2009	2010
Solde d'investissement reporté	0 €	0 €	Résultat 2009 reporté	13 145 €	23 608 €
			Virement section fonctionnement	6 855 €	0 €
			FCTVA	14 000 €	100 €
			Subvention Région	0 €	23 000 €
Opération d'ordre budgétaire	0 €	1 415 €	Opération d'ordre budgétaire	0 €	1 415 €
			Opération d'ordre de transfert de section	0 €	39 266 €
Immobilisations incorporelles	32 000 €	85 000 €	Immobilisations incorporelles : amortissements	1 000 €	0 €
Immobilisations corporelles	10 000 €	4 674 €	Immobilisations corporelles : amortissements	7 000 €	3 700 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>42 000 €</b>	<b>91 089 €</b>		<b>42 000 €</b>	<b>91 089 €</b>

**SCENARIO 2 : transfert de l'étude transport sur le budget annexe CDRA**

**Montant de cotisation 2010 par habitant : 2.00 €**

## FONCTIONNEMENT

Dépenses	2009	2010	Recettes	2009	2010
Charges à caractère général	127 200 €	130 907 €	Excédent reporté (2009)	106 522 €	88 547 €
Charges de personnel (chef de projet SCOT)	75 300 €	62 055 €			
Dépenses imprévues	5 667 €	18 000 €	Subventions Région	0 €	600 €
Virement à la section d'investissement	6 855 €	1 633 €	Cotisations	114 450 €	159 500 €
Opération d'ordre budgétaire transfert de section	0 €	19 633 €			
Autres charges gestion courante	38 500 €	47 200 €	Reversement du budget annexe	40 550 €	34 481 €
Dotations aux amortissements	8 000 €	3 700 €			
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>261 522 €</b>	<b>283 128 €</b>		<b>261 522 €</b>	<b>283 128 €</b>

## INVESTISSEMENT

Dépenses	2009	2010	Recettes	2009	2010
Solde d'investissement reporté	0 €	0 €	Résultat 2009 reporté	13 145 €	23 608 €
			Virement section fonctionnement	6 855 €	1 633 €
			FCTVA	14 000 €	100 €
			Subvention Région	0 €	3 000 €
Dépenses imprévues	0 €	2 000 €	Opération d'ordre budgétaire transfert de section	0 €	19 633 €
Opération d'ordre budgétaire	0 €	1 415 €	Opération d'ordre budgétaire	0 €	1 415 €
Immobilisations incorporelles	32 000 €	45 000 €	Immobilisations incorporelles : amortissements	1 000 €	0 €
Immobilisations corporelles	10 000 €	4 674 €	Immobilisations corporelles : amortissements	7 000 €	3 700 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>42 000 €</b>	<b>53 089 €</b>		<b>42 000 €</b>	<b>53 089 €</b>

Monsieur MENUET rappelle la demande de Monsieur le Trésorier en matière d'amortissement et précise que le scénario 1 permet de respecter la durée prévue par la M14 c'est à dire 5 ans alors que le scénario 2 ne permet d'amortir les dépenses correspondantes que sur une durée de 10 ans. Si le scénario 2 était retenu, la Sous-préfecture serait alors en droit de faire des remarques sur le budget primitif du budget principal.

Monsieur DEZEMPTTE souhaite obtenir confirmation que le scénario 2 comportant une durée d'amortissement de 10 ans est considéré comme illégal.

Monsieur MENUET répond que si Monsieur le receveur a attiré notre attention sur une éventuelle remarque de la sous-préfecture celle-ci ne peut être qu'au titre du contrôle de légalité.

Monsieur PAVIET-SALOMON souhaite quelques détails sur certains chapitres de dépenses et demande s'il est possible de voter en premier lieu les montants des participations financières. Cette option n'est toutefois pas envisageable car il convient d'abord de choisir l'un des 2 scénarii.

Monsieur MENUET précise qu'il souhaite un vote à bulletin secret afin que chacun puisse s'exprimer librement au travers de ce vote.

Monsieur DEZEMPTTE précise qu'il votera contre le budget primitif et souhaite que les voix contre soient comptabilisées au compte-rendu.

Monsieur MENUET rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires a souhaité 2 scénarii et qu'il convient donc de voter pour l'un ou l'autre de ces scénarii.

Monsieur MENUET soumet au vote à bulletin secret le choix du scénario de budget (33 votants et 5 pouvoirs).

Monsieur GINDRE valide le dépouillement des bulletins :

scénario 1 : 2 voix

scénario 2 : 20 voix

voix contre : 15 voix

bulletin blanc : 1 voix

Suite au résultat du vote, le scénario 2 est retenu.

Monsieur MENUET précise qu'un vote à main levée est nécessaire pour approuver le vote du budget primitif du budget principal.

Monsieur DEZEMPTTE demande une suspension de séance à 19h.

La séance reprend à 19h02.

Monsieur MENUET soumet au vote le budget primitif et celui-ci est adopté à l'unanimité.

#### Texte de délibération :

**Objet : Budget primitif 2010 du budget principal du Syndicat Mixte Boucle du Rhône en Dauphiné**

Les membres du Conseil syndical **approuvent** le budget primitif 2010 équilibré présenté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	283 128 €	53 089 €
Recettes	283 128 €	53 089 €

**ADOpte A : 38 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.**

#### 5. Montant de la participation financière 2010 du budget principal (compétence SCOT)

Suite à la nouvelle méthode de calcul des cotisations délibérée lors du conseil syndical du 11 février 2010 et à la proposition de budget retenue, le montant de la participation financière des collectivités adhérentes est de 2 € par habitant pour l'année 2010 pour le budget principal (compétence SCOT).

**Texte de délibération :**

**Objet : Montant de la participation financière par habitant inscrite au budget primitif 2010 – budget principal du Syndicat Mixte Boucle du Rhône en Dauphiné**

Pour mener à bien sa mission d'élaboration et de suivi du SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné, le Syndicat Mixte perçoit chaque année des collectivités locales membres une cotisation financière.

Conformément à la délibération du conseil syndical du 11 février 2010 qui instaure un nouveau mode de calcul des cotisations et au regard des dépenses et recettes prévues sur l'exercice 2010, il est proposé au conseil syndical de fixer le montant de la participation financière à 2 € par habitant pour l'année 2010 pour l'ensemble des collectivités locales adhérentes au Syndicat Mixte.

Après délibération, le Conseil Syndical **approuve** la proposition et **fixe** le montant de la participation financière par habitant à **2 €** pour l'année 2010 pour le budget principal (compétence SCOT).

**ADOpte A : 38 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.**

Monsieur MENUET soumet ensuite au vote des conseillers syndicaux la délibération concernant les durées d'amortissement des frais d'études non suivis d'investissements.

**Texte de délibération :**

**Objet : durée d'amortissement des frais d'études et frais d'insertion non suivis d'investissements – Budget principal du Syndicat Mixte**

Monsieur le Président rappelle aux Conseillers syndicaux que, conformément à l'article 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale ayant une population supérieure à 3 500 habitants sont soumis aux règles comptables d'amortissement des investissements.

Monsieur le Président précise qu'il convient de compléter la délibération actuellement en vigueur prise le 26 novembre 2009 en matière d'amortissement, cette délibération précisant les durées d'amortissement des principales catégories d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Etant donné le montant de ces frais et afin de permettre d'équilibrer le budget, il propose les durées suivantes :

- frais d'études non suivis d'investissement (chapitre 20 – compte 2031) : 10 ans (étant donné le montant très élevé de ces frais et afin de permettre l'équilibre du budget primitif)
- subventions perçues afférentes aux frais d'études (chapitre 13 – compte 131 et 133) : 5 ans
- frais d'insertion non suivis d'investissement (chapitre 20 – compte 2033) : 5 ans

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

de fixer les durées d'amortissement des frais d'études et d'insertion comme indiqué ci-dessus.

Cette délibération vient en complément de la délibération du 26 novembre 2009 et sera transmise au trésorier.

**ADOpte A : 38 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.**



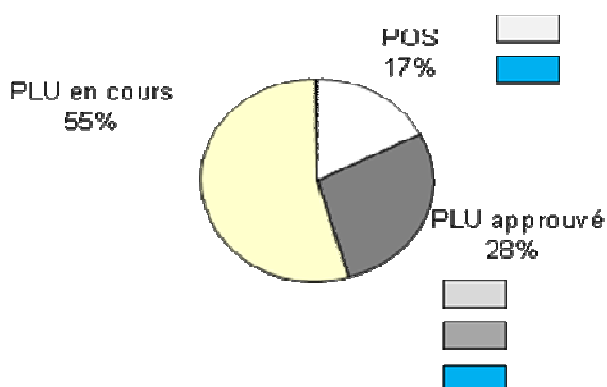
6. Informations sur le SCOT

- Afin de suivre l'avancement des différentes procédures d'aménagement engagées par les communes du territoire et les différents partenaires, un tableau de bord annuel a été mis en place.

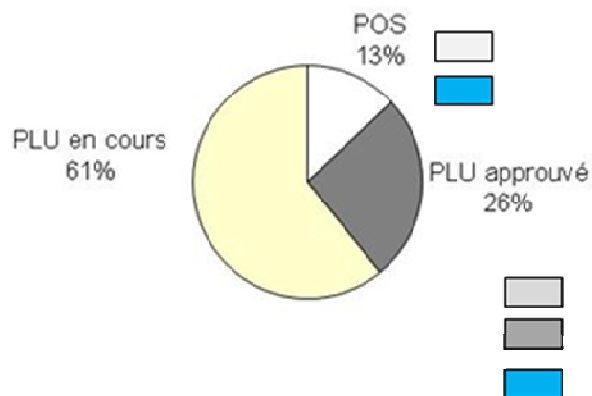
Correspondant	Objet	Date réception	Date limite	Date envoi	Nature de l'avis
Commune de Morestel	Avis sur le projet de modification de POS	22 janvier 2010	26 février (fin enquête publique)	23 février 2010	Favorable
SEPAL	Avis sur le SCOT de l'Agglomération Lyonnaise	13 janvier 2010	13 Avril 2010	Présentation du Projet le 8 avril 2010	Absence de quorum en bureau (08/04/2010) Contribution formulée et non avis officiel

- La situation des documents d'urbanisme :

Répartition POS/PLU au 26/11/2009



Répartition POS/PLU au 01/04/2010



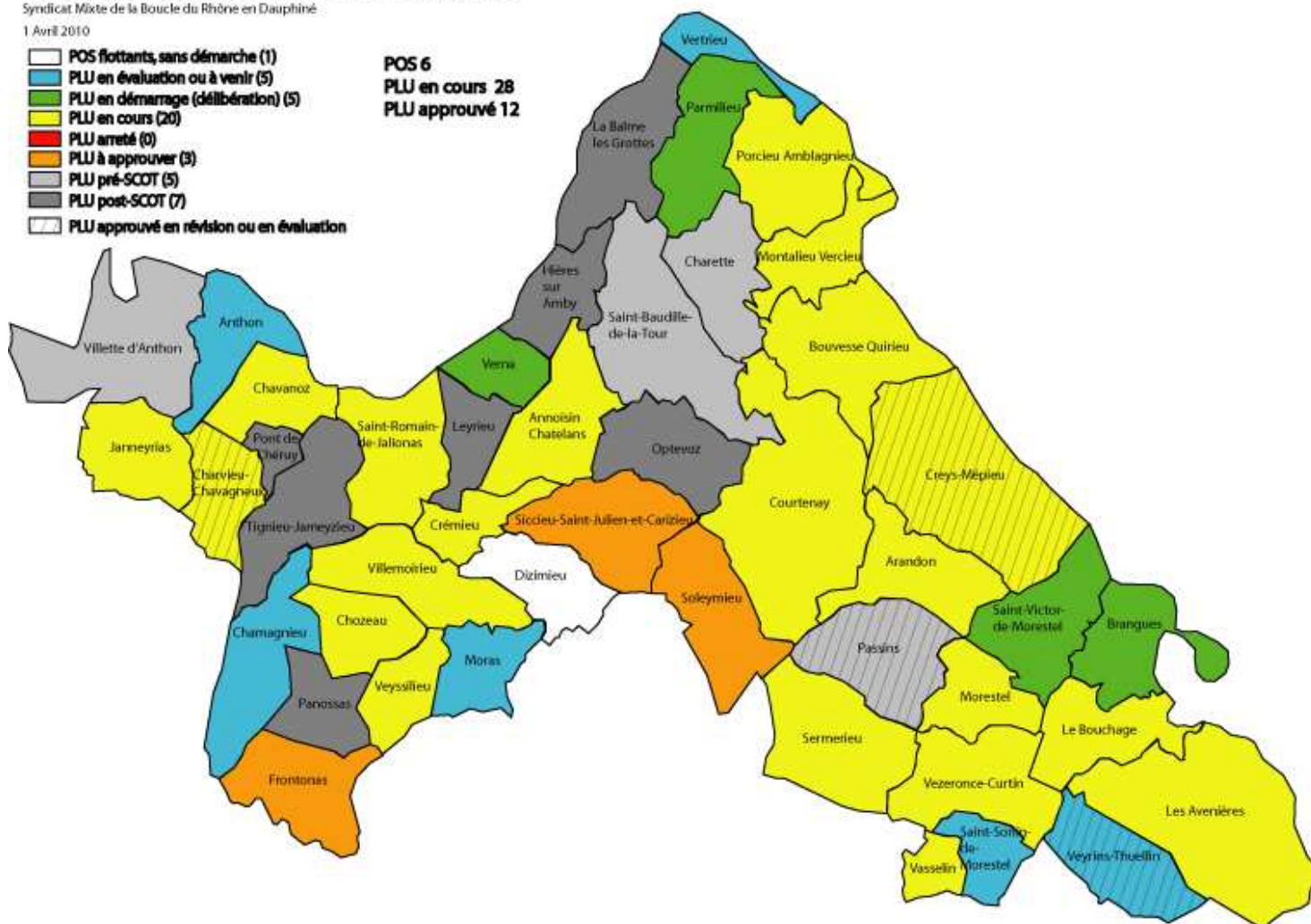
## Etat des documents d'urbanisme

Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné

1 Avril 2010

- POS flottants, sans démarche (1)
- PLU en évaluation ou à venir (5)
- PLU en démarrage (délibération) (5)
- PLU en cours (20)
- PLU arrêté (0)
- PLU à approuver (3)
- PLU pré-SCOT (5)
- PLU post-SCOT (7)
- PLU approuvé en révision ou en évaluation

**POS 6**  
**PLU en cours 28**  
**PLU approuvé 12**



### 7. Prise de la mission de mise en œuvre du DOCOB NATURA 2000 « Isle Crémieu »

Suite aux précisions apportées par les services de la DDT et les différents échanges lors des derniers conseils syndicaux, il est demandé aux conseillers syndicaux de se positionner quant à la prise de la mission de mise en œuvre du DOCOB NATURA 2000 « Isle Crémieu ».

Monsieur MENUET rappelle que tous les conseillers syndicaux doivent se prononcer, même s'ils ne sont pas tous concernés par le territoire NATURA 2000 Isle Crémieu, cette prise de mission impliquant, si elle est acceptée, une modification des statuts du Syndicat Mixte.

Les 3 conditions exprimées par le conseil syndical de novembre 2009 sont toutes validées :

- Participation des 7 communes hors territoire SYMBORD : EN ATTENTE DE REPONSE des communes suite à la sollicitation de la DDT (convention SYMBORD/communes à prévoir)

- Arrêt de la mission Natura 2000 en cas de désengagement de l'Etat ou de l'Europe : OUI (CDD de 1 an renouvelable et ajout d'une clause dans la convention SYMBORD/Etat)
- Financement reçu par avance au SYMBORD : OUI (Courrier de la DDT du 15/02/2010 confirmant une subvention de l'Etat, renouvelable chaque année, par avance avant l'exécution de la mission)

Monsieur MENUET rappelle que cette prise de mission suppose :

- une modification statutaire validée par les adhérents du Syndicat Mixte (les 3 EPCI et la commune isolée)
- la création d'un budget annexe NATURA 2000
- la signature de la convention entre l'Etat et le SYMBORD
- le conventionnement avec les 30 communes du territoire SYMBORD et avec les 7 communes hors territoire SYMBORD
- la sollicitation des financements FEADER/ETAT
- le recrutement d'un chargé de mission

Monsieur BONNARD s'interroge sur les éventuelles communes qui refuseraient de s'impliquer financièrement dans cette mission.

Monsieur DEZEMPTTE souhaite mettre en garde les conseillers syndicaux, en précisant qu'il ne faut embaucher qu'une personne contractuelle. Il rappelle qu'il s'agit d'une compétence de l'Etat et que c'est à ce dernier qu'il revient de mettre en œuvre le DOCOB.

Monsieur MENUET rappelle que les financements perçus seront le préalable au recrutement et que les coûts résiduels non pris en charge par l'Etat seront répartis sur les 37 communes adhérentes au prorata de la population DGF N-1, soit directement, soit par l'EPCI auquel elles auront délégué leur compétence.

L'estimation 2010 de ces coûts résiduels est de l'ordre de 3 000 euros pour les 37 communes (soit moins d'une centaine d'euros par commune et par an). Ces frais pris en charge sur le budget annexe NATURA 2000 viendront en déduction des frais sur le budget principal et sur le budget annexe CDRA.

Monsieur MOYNE-BRESSAND intervient pour remercier Monsieur MENUET pour sa présentation transparente des éléments du dossier ainsi que toute l'équipe. Il rappelle que la question de NATURA 2000 est en cours depuis de nombreuses années et que la prise de cette mission par le Syndicat Mixte arrangerait l'Etat. Pourtant, selon lui, l'Etat devrait rester le porteur de la mise en œuvre du DOCOB.

Monsieur MENUET propose un vote à bulletin secret afin que chaque conseiller syndical soit libre de s'exprimer.

Le résultat du vote est le suivant :

11 voix pour  
26 voix contre  
1 abstention.

Le Conseil syndical rejette la prise de la mission de mise en œuvre du DOCOB NATURA 2000 « Isle Crémieu », au motif que le Syndicat Mixte ne doit pas supporter de charge supplémentaire et que l'Etat doit rester porteur du DOCOB NATURA 2000 « Isle Crémieu ».

#### **Texte de délibération :**

#### **Objet : Prise de la mission de mise en œuvre du DOCOB Natura 2000 « Isle Crémieu »**

Suite à la sollicitation des services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) concernant la prise de mission pour l'animation de la mise en œuvre du DOCOB NATURA 2000 « Isle Crémieu » et aux différents échanges lors des précédents conseils syndicaux, en particulier le 11 février 2010 lors du Débat d'orientations budgétaires, certaines conditions exigées par le conseil syndical ont été précisées par la DDT.

Monsieur le Président expose que :

- la DDT a donné son accord pour financer par avance les frais de mise en œuvre du DOCOB la première année, afin de permettre un fonds de roulement avec les subventions Européennes à venir.
- l'arrêt de la mission NATURA 2000 sera prévu en cas de désengagement de l'Etat ou de l'Europe : clause spécifique dans la convention avec l'Etat et embauche d'un chargé de mission par contrat d'un an renouvelable.
- la DDT a sollicité les 7 communes extérieures au territoire du SYMBORD afin de recueillir leur avis sur le portage par le Syndicat Mixte et en vue du conventionnement entre le Syndicat Mixte et chacune d'entre elles.

En cas de vote favorable du Conseil syndical, le Président indique les actions à réaliser :

- une modification statutaire validée par les adhérents du Syndicat Mixte (les 3 EPCI et la commune isolée)
- la création d'un budget annexe NATURA 2000
- la signature de la convention entre l'Etat et le SYMBORD
- le conventionnement avec les 30 communes du territoire SYMBORD et avec les 7 communes hors territoire SYMBORD
- la sollicitation des financements FEADER/ETAT
- le recrutement d'un chargé de mission contractuel

Monsieur le Président précise que le montant des frais résiduels (non pris en charge par l'Etat) est estimé à moins d'une centaine d'euros par commune et par an.

Après délibération, Monsieur le Président soumet au vote à bulletin secret la prise de la mission de mise en œuvre du DOCOB NATURA 2000 « Isle Crémieu » :

Résultat du vote : 11 voix pour, 26 voix contre et 1 abstention.

**Le Conseil syndical rejette la prise de la mission de mise en œuvre du DOCOB NATURA 2000 « Isle Crémieu », au motif que le Syndicat Mixte ne doit pas supporter de charge supplémentaire et que l'Etat doit rester porteur du DOCOB NATURA 2000 « Isle Crémieu ».**

Le conseil syndical ayant rejeté la prise de la mission, les modifications statutaires rédigées avec l'aide des services de la Sous-préfecture de la Tour du Pin ne donneront pas lieu à un vote.

#### QUESTIONS DIVERSES SYMBORD

**Pas de questions diverses.**

**2<sup>ème</sup> PARTIE : CDRA**

**Inscription des questions diverses :**

Pas de questions diverses.

8. Compte administratif 2009 du budget annexe CDRA

**Compte administratif 2009 (en euros)**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2009</b>	<b>Réalisé 2009</b>
011 - Charges à caractère général	86 050	47 148,33
012 - Charges de personnel	122 950	99 768,14
022 - Dépenses imprévues	10 276	-
023 - Virement à la section d'investissement	72 000	-
65 - Autre charge gestion courante	207 850	49 260,00
68 - Dotations aux amortissements	2 000	1 227,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>501 126</b>	<b>197 403,47</b>
002 - Résultat 2008 reporté	95 276	95 276,48
74 - Dotations et participations	388 850	309 271,50
75 - Autres produits de gestion courante	17 000	14 090
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>501 126</b>	<b>418 637,98</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2009</b>	<b>Réalisé 2009</b>
001 - Résultat 2008 reporté	4 042	4 041,64
20 - Immobilisations incorporelles	249 000	45 299,34
21 - Immobilisations corporelles	9 000	3 077,81
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>262 042</b>	<b>52 418,79</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	72 000	-
10 - Dotation, Fonds divers et réserves	6 042	9 392,94
13 - Subventions	182 000	9 657,70
28 - Amortissement des immobilisations	2 000	1 227,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>262 042</b>	<b>20 277,64</b>

**Texte de délibération :**

**Objet :** Compte administratif 2009 du budget annexe CDRA du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné

Les membres du Conseil syndical **approuvent** le compte administratif 2009 présenté comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	197 403,47 €	52 418,79 €
Recettes	418 637,98 €	20 277,64 €
Résultat	221 234,51 €	- 32 141,15 €

**ADOpte A : 29 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.**

9. Affectation du résultat 2009 du budget annexe CDRA

**Affectation du résultat 2009 (en euros)**

<b>Libellé</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
	221 234,51	- 32 141,15
<b>Excédent à reporter sur 2010</b>	<b>189 093,36</b>	

**Texte de délibération :**

**Objet : Compte administratif 2009 du budget annexe CDRA du Syndicat Mixte Boucle du Rhône en Dauphiné - Affectation du résultat**

Après présentation du compte administratif 2009 et afin de couvrir le solde négatif de la section d'investissement, les membres du Conseil syndical, après avoir délibéré :

- **décident** pour le budget primitif 2010 d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2009, soit 32 142 euros au compte 1068 pour couvrir le solde négatif de la section d'investissement.
- La différence, soit 189 093 euros, est reportée au chapitre 002 excédent de fonctionnement reporté.

**ADOpte A : 29 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.**

10. Compte de gestion 2009 du budget annexe CDRA

Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'approuver le compte de gestion du budget principal tenu par le trésorier pour l'exercice 2009. Le compte de gestion retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées par le Syndicat Mixte au cours de l'exercice 2009. Monsieur le Président signale que celui-ci est en tout point conforme avec le compte administratif présenté ci-dessus.

**Texte de délibération :**

**Objet : Approbation du compte de gestion 2009 du budget annexe CDRA**

Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'approuver le compte de gestion du budget annexe CDRA tenu par le trésorier pour l'exercice 2009. Le compte de gestion retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées par le Syndicat Mixte au cours de l'exercice 2009. Monsieur le Président signale que celui-ci est en tout point conforme avec le compte administratif 2009.

Après discussion, le Conseil syndical

- **approuve** le compte de gestion 2009 pour le Budget annexe CDRA
- **déclare** que le compte de gestion du budget annexe CDRA dressé par le trésorier du Syndicat Mixte pour l'exercice 2009 n'appelle aucune observation ni réserve.

**ADOpte A : 29 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.**

11. Durée d'amortissement des frais d'études non suivis d'investissements- Budget annexe CDRA

**Texte de délibération :**

**Objet : durée d'amortissement des frais d'études et frais d'insertion non suivis d'investissements – Budget annexe CDRA du Syndicat Mixte**

Monsieur le Président rappelle aux Conseillers syndicaux que, conformément à l'article 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale ayant une population supérieure à 3 500 habitants sont soumis aux règles comptables d'amortissement des investissements.

Monsieur le Président précise qu'il convient de compléter la délibération actuellement en vigueur prise le 26 novembre 2009 en matière d'amortissement et propose les durées suivantes qui respectent l'instruction comptable et le Code Général des Collectivités Territoriales :

- frais d'études non suivis d'investissement (chapitre 20 – compte 2031) : 5 ans
- subventions perçues afférentes aux frais d'études (chapitre 13 – compte 131 et 133) : 5 ans
- frais d'insertion non suivis d'investissement (chapitre 20 – compte 2033) : 5 ans

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer les durées d'amortissement des frais d'études, frais d'insertion et subventions afférentes aux frais d'études comme indiqué ci-dessus.

Cette délibération vient en complément de la délibération du 26 novembre 2009 et sera transmise au trésorier.

**ADOpte A : 29 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.**

## 12. Budget primitif 2010 du budget annexe CDRA

Suite au choix des conseillers syndicaux sur le budget principal, le budget primitif du budget annexe CDRA soumis au vote sera celui du scénario 2 : Etude Transport et Déplacement sur le budget CDRA.

Le scénario 1 ne sera pas présenté.

### SCENARIO 2 : transfert de l'étude transport sur le budget annexe CDRA

Montant de cotisation 2010 par habitant : 2.78 €

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses	2009	2010	Recettes	2009	2010
Charges à caractère général	45 500 €	32 000 €	Excédent reporté (2009)	95 276 €	189 093 €
Charges de personnel	122 950 €	138 000 €			
Dépenses imprévues	10 276 €	22 033 €	Subventions Région – Département	178 200 €	213 432 €
Virement à investissement	72 000 €	39 644 €			
Autres charges gestion courantes	20 000 €	22 000 €			
Opération d'ordre budgétaire transfert entre section	0 €	17 217 €	Cotisations	227 650 €	169 800 €
Reversement du budget annexe au budget principal	40 550 €	34 481 €			
Reversement cotisations actions CDRA déléguées	84 850 €	48 250 €			
Prestations de services actions CDRA	103 000 €	216 700 €			
Dotations aux amortissements	2 000 €	2 000 €			
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>501 126 €</b>	<b>572 325 €</b>		<b>501 126 €</b>	<b>572 325 €</b>

#### INVESTISSEMENT

Dépenses	2009	2010	Recettes	2009	2010
Solde d'exécution d'investissement reporté	4 042 €	32 142 €	Virement de la section fonctionnement	72 000 €	39 644 €
Opération d'ordre budgétaire	0 €	9 658 €	Opération d'ordre budgétaire	0 €	9 658 €
			Opération d'ordre budgétaire transfert entre section	0 €	17 217 €
Immobilisations incorporelles : frais d'études	249 000 €	151 500 €	FCTVA	2 000 €	900 €
			Excédents de fonctionnement	4 042 €	32 142 €
Immobilisations corporelles : Achat informatique et mobilier	9 000 €	4 000 €	Subventions Région et département	182 000 €	95 739 €
			Amortissement immobilisations	2 000 €	2 000 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>262 042 €</b>	<b>197 300 €</b>		<b>262 042 €</b>	<b>197 300 €</b>

Aucun commentaire n'étant fait par les conseillers syndicaux sur le scénario 2, Monsieur MENUET met au vote le budget primitif 2010 du budget annexe CDRA.

Résultat du vote : 22 voix pour, 7 voix contre, 0 abstention.

**Texte de délibération :**

**Objet : Budget primitif 2010 du budget annexe CDRA du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné**

Les membres du Conseil syndical **approuvent** le budget primitif 2010 équilibré présenté comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>Dépenses</b>	572 325 €	197 300 €
<b>Recettes</b>	572 325 €	197 300 €

**ADOpte A : 22 voix pour, 7 voix contre, 0 abstention.**

**13. Montant participation financière 2010 du budget annexe (compétence CDRA)**

Suite à la nouvelle méthode de calcul des cotisations et à la population prise en référence pour le calcul de la cotisation CDRA (délibérations du conseil syndical du 11 février 2010) et à la proposition de budget, le montant de la participation financière des collectivités adhérentes est de 2.78 € par habitant pour l'année 2010 pour la compétence CDRA.

**Texte de délibération :**

**Objet : Montant de la participation financière par habitant inscrite au budget primitif 2010 du budget annexe CDRA du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné**

Pour mener à bien sa mission d'élaboration et de suivi du CDRA de la Boucle du Rhône en Dauphiné, le Syndicat Mixte perçoit chaque année une cotisation financière des collectivités et EPCI adhérents à cette compétence optionnelle.

Conformément aux délibérations du conseil syndical du 11 février 2010 qui instaure un nouveau mode de calcul des cotisations et fixe la population de référence pour le calcul de la cotisation CDRA et au regard des dépenses et recettes prévues sur l'exercice 2010, il est proposé au conseil syndical de fixer le montant de la participation financière à 2.78 € par habitant pour l'année 2010 pour l'ensemble des collectivités locales adhérentes à cette compétence optionnelle.

Après délibération, le Conseil Syndical **approuve** la proposition et **fixe** le montant de la participation financière par habitant à **2.78 €** pour l'année 2010 pour la compétence CDRA.

**ADOpte A : 22 voix pour, 7 voix contre, 0 abstention.**

**14. Action de promotion économique du territoire (action 8-4)**

En partenariat avec la CCI Nord Isère et à la demande des Communautés de Communes, le Syndicat Mixte souhaite soutenir la démarche « Acteurs du Nord Isère 2010 » notamment au travers du Salon des Entrepreneurs, d'actions de communication et de réunions techniques.

Les principaux objectifs avancés sont la mise en avant du potentiel économique du territoire (activités, foncier, immobilier), du positionnement géographique et des caractéristiques locales (paysages et cadre de vie), la promotion active du territoire pour pallier au manque d'image de marque...



Il est demandé aux conseillers syndicaux de valider la mise en place de cette action et d'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes (Région 50% et Département 20%).

**Texte de délibération :**

**Objet : Action de promotion économique du territoire (action 8-4 du CDRA) : soutien au projet « acteurs du Nord Isère 2010 »**

Dans le cadre du CDRA 2, le Syndicat Mixte participe à une action de promotion économique du territoire (action 8-4) et propose le soutien à la démarche « Acteurs du Nord Isère 2010 » en partenariat avec la CCI Nord Isère et les Communautés de Communes notamment au travers du Salon des Entrepreneurs, d'actions de communication et de réunions techniques.

Les principaux objectifs sont la mise en avant du potentiel économique du territoire (activités, foncier, immobilier), du positionnement géographique et des caractéristiques locales (paysages et cadre de vie), la promotion active du territoire pour pallier au manque d'image de marque.

Le projet est subventionné par le Conseil Régional (50%) et le Conseil Général de l'Isère (20%).

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical

- **décide** de valider la participation du Syndicat Mixte à la démarche « Acteurs du Nord Isère 2010 » pour un montant total de 11 493 euros
- **délègue** au Président la signature des documents qui s'y réfèrent
- **autorise** le Président à solliciter les subventions correspondantes (Conseil Régional 50% - Conseil Général 20%)

**ADOpte A : 29 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.**

15. TABLEAU DE BORD CDRA AVRIL – MAI – JUIN 2009

**1/ Sujets à l'ordre du jour du comité de pilotage CDRA (01/03/2010)**

- Bilan d'activités 2009 Nord Isère Initiative
- Point sur les études en cours
  - . Pôles urbains/Déplacement doux
  - . Enfance
  - . Transport/Déplacement
  - . Patrimoine

**2/ Dossiers CDRA engagés :**

**Dossiers engagés (depuis février 2010) :**

1-1 Aménagement Pôle urbain	Commune de St Romain de J.
2-4 Schéma de valorisation du patrimoine	SYMBORD
6-1 Etude Transport et Déplacement Nord Isère	SYMBORD (inter CDRA)
8-4 Promotion économique du territoire 2010	SYMBORD
13-1 Aire de services camping car	Commune de Crémieu
13-3 Valorisation et animation des sites patrimoniaux 2010	Communes diverses
12-2 Soutien aux structures d'insertion professionnelle	Mission Locale Nord Isère

**QUESTIONS DIVERSES CDRA**

Aucune question diverse pour la partie CDRA.

Monsieur MENUET clôt la séance à 19H50 et remercie toutes les personnes présentes.